
Questions et commentaires

**Projet de câble optique entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine
(COGIM)**

Dossier 3211-02-218

RÉPONSES

Mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1

1. INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés au Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de câble optique entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (COGIM).

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre de l'Environnement doit s'assurer qu'elle contient tous les éléments requis à la prise de décision. C'est dans cette perspective que la Direction des évaluations environnementales, Service des projets en milieu hydrique, a analysé la recevabilité du document « Projet COGIM, Rapport d'évaluation environnementale », et qu'elle souligne maintenant à l'initiateur de projet les lacunes et les imprécisions de l'étude d'impact réalisée par CEF Consultants Ltd.

Les renseignements demandés portent principalement sur le choix des corridors, la délimitation de la zone d'étude, l'impact du projet sur la pêche (ententes avec les pêcheurs), l'impact du projet sur les zones d'atterrissage (compatibilité avec le développement futur et le paysage, impact et faisabilité de la technique de jets sous pression, distances concernées par ces techniques), les méthodes de travaux en milieu terrestre, les impacts relatifs à la sécurité de la navigation, la mise à jour des données fauniques, la présence de refuges fauniques et les mesures de suivi.

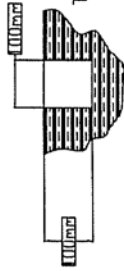
Toute l'information requise doit être fournie préalablement à l'avis de recevabilité.

2. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

QC 1 : Quelles sont les mesures proposées pour réduire et limiter la dispersion des sédiments dans la colonne d'eau lors de l'enfouissement du câble optique à l'aide de jets d'eau sous pression? Il est précisé que cette méthode sera utilisée « si le type de sol le permet » (point 4.3.6.1). Si le type de fond ne permet pas l'enfouissement à l'aide de jets d'eau sous pression, est-ce que la ou les méthodes employées seront celles décrites au point 4.1 (couverture du câble de matelas de béton ou couverture du câble par du gros gravier)? Quels seraient les impacts de ces méthodes? Les distances qui seront excavées par ces méthodes (jets sous pression ou autre) à l'approche des côtes doivent être fournies.

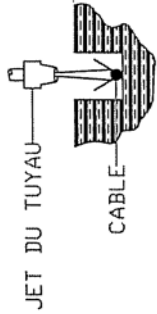
R : L'estimé actuel des distances à enfouir est de 1 100 m à l'Anse-à-Bourgot et 650 m à l'Anse-à-Beaufils pour chacun des câbles. Ces distances seront précisées après l'analyse des résultats de l'étude hydrographique qui devrait avoir lieu en mai prochain

L'enfouissement au jet crée un sillon en V d'environ 0,5m de large par 0,5m de profondeur. Seule une faible quantité de sédiment sera mise en suspension, créant un nuage de particule fine de très faible densité qui sera aussitôt dissipé sous l'effet des courants de marée. Voir figure ci-dessous pour les effets du jet d'eau sur deux types de sédiment lors du creusage du sillon. La seule mesure de minimisation de la dispersion des sédiments est de creuser le sillon à reculons tel qu'indiqué sur la figure suivante.



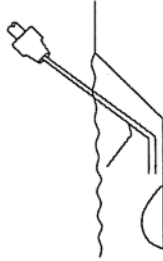
Type de substrat: argile compacte

Creusage du sillon: Sous l'effet du jet d'eau, l'argile est morcelée tout en conservant une certaine cohésion. Une partie des fragments s'annoncent de part et d'autre du sillon creusé.

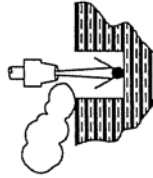


JET DU TUYAU

CABLE



Le sillon est creusé à reculons, en partant du littoral vers le large, le jet étant dirigé vers le littoral. Ainsi, une partie du sédiment déplacé est entraîné par le jet d'eau et comble le sillon au fur et à mesure qu'il est creusé.

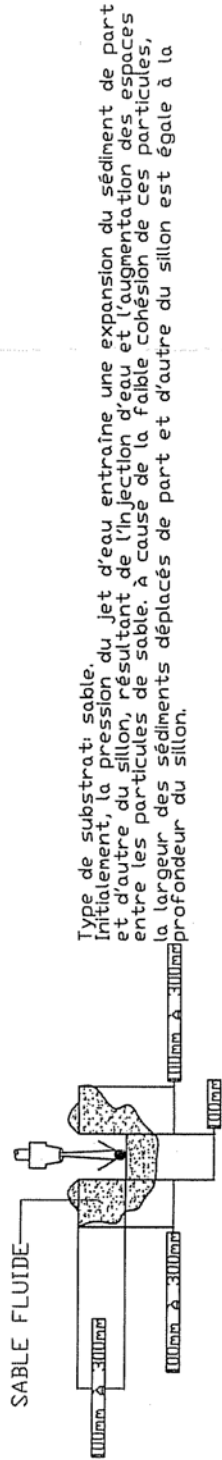


Les particules plus fines (représentant approximativement 20% du volume de sédiments déplacés) créent un léger nuage dans la colonne d'eau, lequel est rapidement dispersé sous l'effet des courants de marée.



REMOUS DE DÉBRIS

Sous l'effet des oscillations des courants de marée, le sillon est rapidement remblayé par les sédiments déplacés et par des débris des zones adjacentes.



Type de substrat: sable.
Initialement, la pression du jet d'eau entraîne une expansion du sédiment de part et d'autre du sillon, résultant de l'injection d'eau et l'augmentation des espaces entre les particules de sable. À cause de la faible cohésion de ces particules, la largeur des sédiments déplacés de part et d'autre du sillon est égale à la profondeur du sillon.

Le sable fluide remplit le sillon en recouvrant le câble.



Les sédiments des zones adjacentes contribuent à recouvrir le sillon en faisant rapidement disparaître toute trace de l'activité de creusage.

NOTE:

Les diagrammes présentés décrivent les effets du jet d'eau sur les sédiments marins pour deux types de substrat présentant des conditions extrêmes en termes de cohésion des particules, soit un substrat d'argille compacte à cohésion élevée, et un substrat sablonneux à faible cohésion.

Une alternative au creusage par jet manipulé par un plongeur est l'utilisation d'une charrue sous-marine munie d'un système de flottaison variable. La charrue peut donc être flottée jusqu'à la rive, dans des profondeurs non accessibles au navire. La charrue est ensuite tirée vers le large par le navire. La charrue est montée sur 2 « skis » d'environ 0,5m de large par 2m de long. Elle est équipée d'une tranche assistée de jets d'eau. Les jets d'eau à l'avant de la tranche liquéfient partiellement le substrat, diminuant ainsi la résistance. Un déflecteur fait d'une plaque de métal trouée ou d'une toile géotextile est installé entre les patins à l'avant des jets pour limiter la dispersion des sédiments. L'utilisation de la charrue permettrait probablement un meilleur enfouissement.

L'utilisation de matelas de béton ou d'une couverture de gros graviers n'est pas envisagée.

QC 2 : Le point 6.2 de l'étude concernant la gestion de la construction est sommaire. Quelles sont les lignes directrices du programme de sécurité et de protection de l'environnement qu'International Télécom appliquera pour ce projet? Quels seront les mécanismes mis en place pour s'assurer du respect des exigences légales, des mesures de sécurité et de protection de l'environnement?

R : Pendant la pose du câble, les 2 personnes en charge des opérations sur le navire sont certifiées fonctionnaires chargés de la prévention de la pollution (FCCP). Les FCCP font respecter les dispositions des Parties XV et XVI de la Loi sur la marine marchande du Canada (LMMC) ainsi que les règlements pris en vertu de ces parties, ce qui comprend les dispositions des annexes I et II de la Convention MARPOL 73/78.

De plus IT est commis à fournir un environnement et un milieu de travail sain et sûr pour ses employés, entrepreneurs et visiteurs. Ceci dit, chaque employé a le devoir de s'assurer de sa propre santé et sécurité et pour prendre en considération la santé et la sécurité des autres. La conformité à la Loi sur la santé et la sécurité au travail est la norme minimum.

QC 3 : Concernant les sites d'atterrissage, des sondages en profondeur seront-ils nécessaires? Si oui, quelles seront les méthodes employées? Comment le risque lié à la modification de la plage par les tempêtes a-t-il été pris en compte pour déterminer la profondeur d'enfouissement des câbles? Pourquoi des méthodes par forage directionnel n'ont-elles pas été envisagées pour limiter les impacts?

R : Une étude hydrographique complète sera effectuée après la fonte des glaces sur toute la longueur des tracés. Cette étude inclura:

- Acquisition de données en eaux profondes (multi-faisceaux, sonar « side scan », profile du sous-sol marin, échantillons pris au grappin ou en carottes, magnétomètre) couvrant un corridor de 1000 mètres de largeur sur toute la longueur du tracé se trouvant dans plus de 10 mètres d'eau.
- Sondage des sites d'atterrissage sur un corridor de 200m dans les profondeurs de moins de 10m (incluant un relevé topographique de la partie terrestre de la ligne de marée basse jusqu'au puits d'atterrissage)

- Rapport final incluant l'interprétation des données, l'analyse en laboratoire des échantillons, la compilation des données, la préparation de cartes à 4 panneaux (1 - bathymétrie, 2 - géologie, 3 - profile et sous-sol et 4 – laissé vide pour présentation future des données du système « tel que construit ») et la rédaction d'un résumé des résultats.

Pour ce qui du risque lié à la modification de la plage par les tempêtes, il est minime. Le câble sera à double en plus d'être protégé par des conduits de métal et d'être enfoui à une profondeur minimum de 1m. Dans le pire des cas, le câble pourrait devenir exposé sans affecter son intégrité.

Le forage directionnel ne nous semblait pas justifié étant donné que les sites retenus ne représentaient pas un environnement particulièrement fragile. La durée et l'étendu des travaux sur la plage sont très limités.

QC 4: Est-ce que les différents travaux proposés pourraient avoir des impacts, environnementaux ou autre, par rapport au développement récréotouristique en cours et à venir dans les deux sites d'atterrissage, notamment le projet de marina en enrochement à l'Anse-à-Beaufils? Si oui, quels sont-ils et quelles mesures sont prévues pour les éliminer?

R : Le tracé initial des câbles à L'Anse-à-Beaufils passait du côté nord-est du bâtiment. Après avoir obtenu des renseignements voulant que les propriétaires de la marina adjacente envisagent acquérir le terrain et y faire des travaux d'aménagement le tracé a été déplacé de l'autre coté de la bâtisse, à la limite sud-ouest du terrain. La figure 3-11 de l'Étude d'impact devrait donc montrer le câble passant au sud-ouest du bâtiment tel qu'indiqué ce-dessous.

Du côté des Îles, l'emplacement du tracé n'empêchera aucun développement. Les procédures normales pour des activités près d'un câble enfoui doivent être suivies avant de creuser comme partout ailleurs sur les Iles.

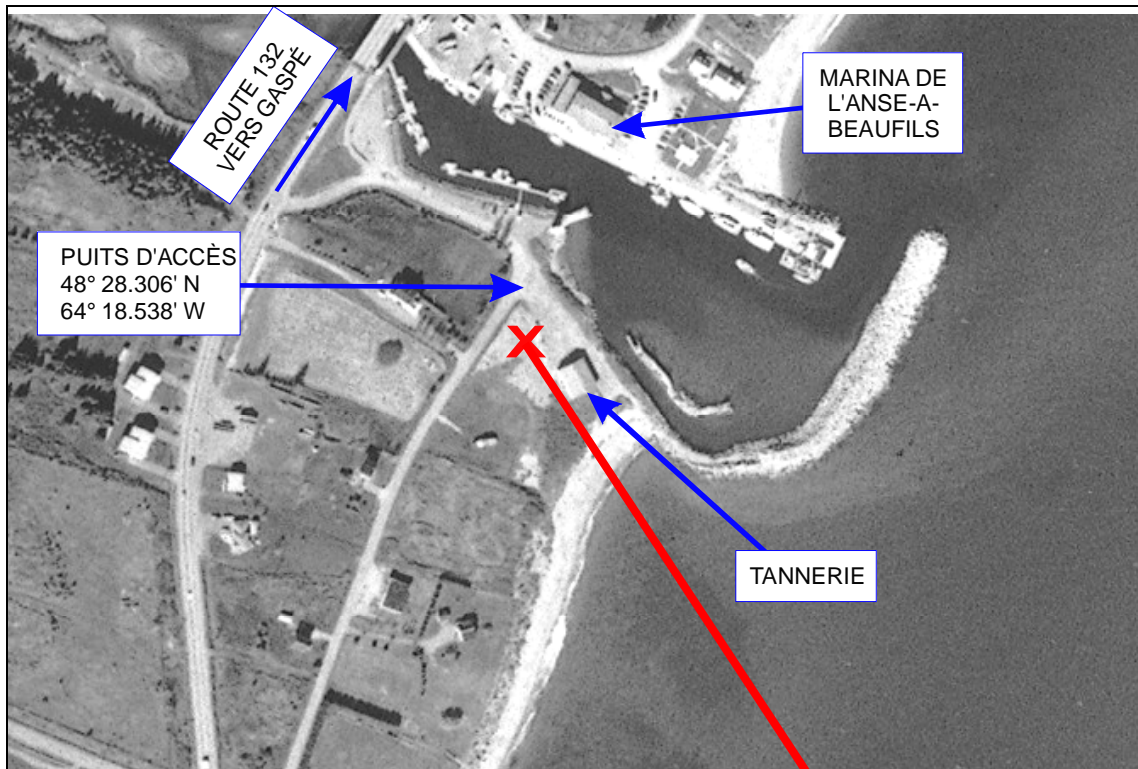


Figure 3-11:Photo aérienne de L'Anse-à-Beaufils

QC 5 : Il est dit dans l'étude d'impact que la charrue provoque peu de perturbations du fond marin. Est-ce également le cas pour le passage du grappin lors du dégagement du tracé? Si non, quels sont ces impacts?

R : Le grappin aura peu d'impacts, même moins que la charrue, et beaucoup moins que les chaluts. Il n'est pas conçu pour couper le fond marin, mais pour accrocher les obstacles et de débris sur la route.

QC 6 : Dans le point 3.1.9.2 sur la biodiversité, il est difficile de dire que la richesse des espèces sur la côte gaspésienne est de 0 (tableau 3-1) en justifiant qu'Environnement Canada ne dispose pas d'information à moins de 4 km des côtes, alors que les zones côtières sont parmi les plus productives. Il faudrait corriger cette donnée dans le tableau. L'initiateur doit proposer une évaluation de la biodiversité dans cette zone.

R : C'est vrai que la richesse des espèces sur la côte gaspésienne n'est pas de 0; nous regrettons cette faute de frappe. Le tableau corrigé suit, ainsi que l'indice moyen de biodiversité correct, et une description de la biodiversité dans la zone côtière.

Tableau 3-1: Richesse des espèces et pourcentage de perturbation de l'habitat pour chaque type d'habitat traversé par les câbles à fibre optique envisagé.

SÉDIMENTS DE SURFACE CÂBLE NORD	Longueur Totale (Km)	% de la Longueur Totale	Richesse des espèces
Pélite sableuse	5.2	2.5	106
Sable fin, bien à passablement bien trié	12.6	6.0	45
Sable fin pélitique	43.1	20.5	66
Sable fin graveleux	21.9	10.4	86
Sable graveleux bien trié	14.2	6.7	86
Sable graveleux mal trié	66.0	31.3	86
Sable pélitique graveleux	4.0	1.9	76
Sable pélitique graveleux /Gravelle sableuse	30.3	14.4	61
Gravelle sableuse	13.4	6.4	46
Côte gaspésienne	4.2	2.0	n'était pas inclus dans l'analyse
Total	214.9	100.0	
SÉDIMENTS DE SURFACE CÂBLE SUD			
Pélite sableuse	10.2	4.7	106
Pélite très sableuse	2.2	1.0	89
Sable fin, bien à passablement bien trié	3.4	1.6	45
Sable fin pélitique	50.8	23.7	66
Sable graveleux bien trié	13.9	6.5	86
Sable graveleux mal trié	104.1	48.5	86
Sable pélitique graveleux /Gravelle sableuse	25.9	12.1	61
Gravelle sableuse	4.2	1.9	46
Côte gaspésienne	4.6	2.1	n'était pas inclus dans l'analyse
Total	219.3	100.0	

L'indice moyen de biodiversité est le même pour les deux tracés: 73,1. Seule une petite proportion des routes traverse des aires considérées comme supportant une grande biodiversité. Par exemple, seulement 2,5 % de la route nord traverse des types de sédiments considérés comme ayant un indice supérieur à 86, tandis que 4,7 % de la route sud traverse des types à indice supérieur à 89. Bien que la zone côtière supporte beaucoup des espèces, seulement 2,0% de la route nord et 2,1% de la route sud la traversent.

Le milieu naturel constitué par la rencontre de la terre et de la mer, et la zone entre les marées hautes et basses, représentent des potentiels élevés pour la faune marine, puisqu'il bénéficie des apports d'éléments de deux milieux différents.

La côte de la Gaspésie offre plusieurs types de sédiments, et donc plusieurs milieux écologiques distincts, incluant les falaises et les rochers, les plages de sable et de gravier, et les marais d'eau salée. Bivalves, gastéropodes, crustacés et polychètes dominent la faune benthique, et les algues marines sont communes.

Les invertébrés marins comme les moules, les oursins, les crabes et les homards se retrouvent sur les fonds rocheux ou sableux. La côte gaspésienne, avec ses cuvettes marines, est particulièrement riche à ce point de vue.

Les marais salés subissent régulièrement des variations de salinité de diverses intensités et constitue un habitat particulier offrant abri et nourriture à une grande diversité d'êtres vivants. C'est un type d'habitat spécifique où croissent des plantes bien adaptées à la nature saumâtre de l'eau et au jeu des marées.

QC 7 : L'initiateur doit décrire les activités de navigation pour l'ensemble des deux tracés, au point d'atterrissage de l'Anse-à-Bourgot, mais plus particulièrement au point d'atterrissage de l'Anse-à-Beaufils : circulation et couloirs utilisés, type et densité de la navigation, caractéristiques des navires, analyse du risque d'impacts des ancrages sur les câbles. Quels sont les risques potentiels de la pose et de l'exploitation du câble sur la navigation? Quels sont les mesures prises pendant la pose pour assurer la sécurité de la navigation? Quels sont les mesures prises pour éviter les dommages aux navires et aux câbles (encres prises dans les câbles)?

R : Pendant l'Étude de tracé, IT International Telecom a contacté la Garde côtière du Canada pour s'informer de la densité de la navigation dans cette région du Golfe. Très peu sinon aucun navire ne devrait être affecté par les travaux de poses au large. Le navire câblé se déplace très lentement et les avis à la navigation permettront aux navires pouvant passer dans le secteur au moment des travaux de facilement éviter le périmètre de sécurité de un mille marin (1,852km) autour du navire câblé.

Pendant l'installation des approches à L'Anse-à-Beaufils, encore une fois il y aura un périmètre de sécurité qui, toutefois ne bloquera pas l'accès à la marina. Les bateaux arrivant du sud devront simplement contourner le périmètre. Du côté des Îles de la Madeleine le passage de bateau près de l'Anse-à-Bourgot est peu fréquent. De plus, l'installation d'une approche se fait habituellement durant la journée et ne prend que quelques heures, le câblé s'éloignant ensuite immédiatement vers le large. Le câble flotté jusqu'à la rive est supporté par des bouées attachées directement au câble et espacées de 10 mètres.

Les câbles étant enfouis sur toute leur longueur, ils ne représentent pas de risque à la navigation pour les bateaux de plaisance et les bateaux de pêche. Le seul risque (pour les câbles) est le mouillage des plus gros navires. Aucune des routes proposées ne traverse des zones de mouillage officielles. Il est inhabituel que des navires à fort tonnage s'ancrent dans la partie hauturière du golfe traversée par les tracés. De plus, la Convention internationale sur la protection des câbles sous-marins assure une certaine protection.

Du côté des Îles de la Madeleine, on nous a indiqué qu'aucun bateau ne jette l'ancre au large de la côte ouest des Îles. Il arrive que des bateaux viennent se protéger dans l'anse formée par la jonction de l'île du Cap aux Meules et la Dune de l'Ouest, mais reste toujours à bonne distance au sud de l'île aux Goélands. Pour ce qui est de la Gaspésie, L'Anse-à-Beaufils accueille surtout de petits bateaux de plaisance.

QC 8 : *En 5.1.4.2, dans la section « évaluation du changement net de l’habitat », il est dit que ce changement aura des retombées positives et négatives. Quelles sont les retombées positives envisagées sur l’habitat?*

R : Les retombées positives seront analogues à celles d’une charrue qui fonctionne sur terre. La charrue va introduire de l’eau et de l’oxygène aux sédiments marins, qui peut aider les organismes benthiques.

QC 9 : *L’initiateur doit justifier pourquoi il n’a pas jugé utile d’obtenir un niveau de détail plus élevé en travaillant à une échelle plus fine dans les limites des deux tracés (par exemple, un corridor de 100 m de chaque côté des câbles), tant pour la description du milieu que pour l’évaluation des impacts, au lieu d’avoir une zone d’étude aussi large que le sud du golfe du Saint-Laurent? De plus, le choix du corridor et les variantes possibles auraient pu être davantage argumentés (critères environnementaux ou économiques).*

R : Les deux tracés passent à travers des grands milieux écologiques du sud du golfe du Saint-Laurent. Il était nécessaire de les décrire de ce point de vue; l’utilisation d’une échelle plus fine les aurait décrits hors contexte.

QC 10 : *Le point 3.1.9.1 doit mentionner que la plage de l’Anse-à-Beaufils est une plage à capelan. Pour protéger la période de reproduction de cette espèce, il est interdit de réaliser les travaux sous la limite de la pleine mer supérieure grande marée entre le 15 mai et le 1^{er} juillet. En conséquence, l’échéancier en 4.3.9 doit être modifié, et en 5.2, cette mesure d’atténuation devra être ajoutée. Par ailleurs, à proximité du havre de l’Anse-à-Beaufils, il y a une aire de concentration de juvéniles et d’adultes de crabes des neiges et de crabes communs ainsi que de harengs.*

R : La construction n’est pas prévenue pour la période entre le 15 mai et le 1^{er} juillet. Il n’y aura pas aucune interaction avec le capelan.

QC 11 : *L’initiateur doit déposer les ententes conclues avec les riverains et les pêcheurs, intégrant les mesures prises pour limiter les impacts de la pose sur la pêche (risque d’endommager les pièges, les bouées de surface et les filets), ainsi que l’engagement des pêcheurs concernés à ne pas installer de pièges ni de filets à proximité de la route du câble pendant la période de pose et le mode de compensation proposé par l’initiateur.*

R : Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents groupes de pêcheurs. L’échéancier du projet ayant été modifié pour une installation à la fin de l’été (voir ci-dessous), ils n’ont émis aucune inquiétude, reconnaissant que l’impact sur leurs activités était mineur. Notre engagement actuel se limite à les tenir au courant du calendrier des opérations.

Pour ce qui est des propriétaires riverains, les ententes officielles seront mises en place une fois le financement du projet confirmé.

ID	Task Name	Duration	Start	Finish	Feb '04	Mar '04	Apr '04	May '04	Jun '04	Jul '04	Aug '04	Sep '04	Oct '04
1	Fourniture et installation du COGIM	225 days?	Mon 2/16/04	Tue 9/28/04	[Gantt bar from Feb to Sep]								
2	Contrats	0 days	Thu 4/1/04	Thu 4/1/04			4/1						
3	Signature du contrat RICEIM	0 days	Thu 4/1/04	Thu 4/1/04			4/1						
4	Signature du contrat Télébec	0 days	Thu 4/1/04	Thu 4/1/04			4/1						
5	Signature du contrat Nexans	0 days	Thu 4/1/04	Thu 4/1/04			4/1						
6	Obtention des permis	0 days	Wed 6/30/04	Wed 6/30/04						6/30			
7	Achat des équipements et du matériel	225 days?	Mon 2/16/04	Tue 9/28/04	[Gantt bar from Feb to Sep]								
8	Achat du câble sous-marin	154 days	Mon 2/16/04	Mon 7/19/04	[Gantt bar from Feb to Jul]								
9	Achat des matériaux	5 wks	Mon 2/16/04	Mon 3/22/04	[Bar]								
10	Production	9 wks	Tue 3/23/04	Tue 5/25/04		[Bar]							
11	tests d'acceptation en usine	1.14 wks	Wed 5/19/04	Thu 5/27/04				[Bar]					
12	Transfert de l'usine à Larvik	1.57 wks	Thu 5/20/04	Mon 5/31/04				[Bar]					
13	Chargement sur le bateau cargo à Larvik	1.86 wks	Tue 5/25/04	Mon 6/7/04				[Bar]					
14	Transport au Canada	17 days	Wed 6/30/04	Sat 7/17/04					[Bar]				
15	tests d'acceptation au Canada	2 days	Sat 7/17/04	Mon 7/19/04						[Bar]			
16	Achat du câble terrestre (Télébec)	1 mon?	Sat 6/5/04	Mon 7/5/04					[Bar]				
17	Achat des équipements optoélectroniques (Télébec)	2 mons?	Mon 5/31/04	Fri 7/30/04				[Bar]					
18	Achat des puits d'atterrissage pré-fabriqués	1 mon	Mon 5/31/04	Wed 6/30/04				[Bar]					
19	Achat des tuyaux articulés	1.5 mons	Sat 8/14/04	Tue 9/28/04							[Bar]		
20	Installation des puits d'atterrissage	5 days	Wed 6/30/04	Mon 7/5/04						[Bar]			
21	Îles de la Madeleine	5 days	Wed 6/30/04	Mon 7/5/04						[Bar]			
22	Gaspésie	5 days	Wed 6/30/04	Mon 7/5/04						[Bar]			
23	Ingénierie et installation du câble terrestre (Télébec)	44 days?	Mon 7/5/04	Wed 8/18/04						[Bar]			
24	Îles de la Madeleine	1 mon?	Mon 7/5/04	Wed 8/4/04						[Bar]			
25	Gaspésie	1 mon?	Mon 7/5/04	Wed 8/4/04						[Bar]			
26	tests - Câble terrestre (Télébec)	2 wks?	Wed 8/4/04	Wed 8/18/04						[Bar]			
27	Installation de équipements optoélectroniques (Télébec)	28 days?	Fri 7/30/04	Fri 8/27/04						[Bar]			
28	Îles de la Madeleine	2 wks?	Fri 7/30/04	Fri 8/13/04						[Bar]			
29	Gaspésie	2 wks?	Fri 7/30/04	Fri 8/13/04						[Bar]			
30	tests - Équipements optoélectroniques (Télébec)	2 wks?	Fri 8/13/04	Fri 8/27/04						[Bar]			
31	Installation des câbles sous-marins	127.5 days	Mon 5/3/04	Tue 9/7/04							[Bar]		
32	Ingénierie	37 days	Mon 5/3/04	Wed 6/9/04							[Bar]		
33	Étude hydrographique	30 days	Mon 5/3/04	Wed 6/2/04							[Bar]		
34	Ingénierie finale de la route	1 wk	Wed 6/2/04	Wed 6/9/04							[Bar]		
35	Installation	61.5 days	Thu 7/8/04	Tue 9/7/04							[Bar]		
36	Bateau câblé	41.5 days	Thu 7/8/04	Wed 8/18/04							[Bar]		
37	Mobilisation	18 days	Thu 7/8/04	Mon 7/26/04							[Bar]		
38	Mobilisation de l'équipement sur le navire	7 days	Thu 7/8/04	Thu 7/15/04							[Bar]		
39	Passage vers Gaspé	2 days	Thu 7/15/04	Sat 7/17/04							[Bar]		
40	Transfert du câble et test	8 days	Sat 7/17/04	Sun 7/25/04							[Bar]		
41	Passage vers les Îles de la Madeleine	1 day	Sun 7/25/04	Mon 7/26/04							[Bar]		

ID	Task Name	Duration	Start	Finish	Feb '04	Mar '04	Apr '04	May '04	Jun '04	Jul '04	Aug '04	Sep '04	Oct '04
42	Opérations	21 days	Mon 7/26/04	Mon 8/16/04									
43	Première approche - Îles de la Madeleine	1 day	Mon 7/26/04	Tue 7/27/04									
44	Pose et enfouissement du premier câble sous-marin	10 days	Tue 7/27/04	Fri 8/6/04									
45	Première approche - Gaspésie	1 day	Fri 8/6/04	Sat 8/7/04									
46	Deuxième approche - Gaspésie	1 day	Sat 8/7/04	Sun 8/8/04									
47	Pose et enfouissement du deuxième câble sous-marin	7 days	Sun 8/8/04	Sun 8/15/04									
48	Deuxième approche - Îles de la Madeleine	1 day	Sun 8/15/04	Mon 8/16/04									
49	Demobilisation	2.5 days	Mon 8/16/04	Wed 8/18/04									
50	Passage vers Halifax	2 days	Mon 8/16/04	Wed 8/18/04									
51	Déchargement du câble de réserve	0.5 days	Wed 8/18/04	Wed 8/18/04									
52	Bateau secondaire	29 days	Sun 7/18/04	Mon 8/16/04									
53	Dégagement des tracés	21 days	Sun 7/18/04	Sun 8/8/04									
54	Inspection avec véhicule téléguidé	5 days	Wed 8/11/04	Mon 8/16/04									
55	Équipe terrestre	53.5 days	Fri 7/16/04	Tue 9/7/04									
56	Mobilisation	3 days	Fri 7/16/04	Mon 7/19/04									
57	Passage vers les Îles de la Madeleine	2 days	Mon 7/19/04	Wed 7/21/04									
58	Préparation du site - Îles de la Madeleine	5 days	Wed 7/21/04	Mon 7/26/04									
59	Approche - Îles de la Madeleine	1 day	Mon 7/26/04	Tue 7/27/04									
60	Passage vers Gaspésie	2 days	Tue 7/27/04	Thu 7/29/04									
61	Préparation du site - Gaspésie	5 days	Thu 7/29/04	Tue 8/3/04									
62	Approches - Gaspésie	2 days	Sat 8/7/04	Mon 8/9/04									
63	Ancrage du câble dans le puits d'accès	0.5 days	Mon 8/9/04	Mon 8/9/04									
64	Épissure et tests	2 days	Wed 8/18/04	Fri 8/20/04									
65	Pose des tuyaux articulés et enfouissement en eaux peu profondes	10 days	Mon 8/9/04	Thu 8/19/04									
66	Passage vers les Îles de la Madeleine	2 days	Fri 8/20/04	Sun 8/22/04									
67	Préparation du site - Îles de la Madeleine	5 days	Sun 8/22/04	Fri 8/27/04									
68	Approche - Îles de la Madeleine	1 day	Sun 8/22/04	Mon 8/23/04									
69	Ancrage du câble dans le puits d'accès	0.5 days	Mon 8/23/04	Mon 8/23/04									
70	Épissure et tests	2 days	Mon 8/23/04	Wed 8/25/04									
71	Pose des tuyaux articulés et enfouissement en eaux peu profondes	15 days	Mon 8/23/04	Tue 9/7/04									
72	tests POP à POP	1 day?	Fri 8/27/04	Sat 8/28/04									
73	tests de transmission SONET	1 day?	Sat 8/28/04	Sun 8/29/04									
74	Acceptation provisoire	0 days	Sun 8/29/04	Sun 8/29/04									
75	Documentation	179 days	Fri 4/2/04	Tue 9/28/04									
76	Rapports hebdomadaires	133 days	Fri 4/2/04	Fri 8/13/04									
97	Rapports quotidiens	79 days	Sat 7/10/04	Mon 9/27/04									
178	Procédures d'essais pour les tests d'acceptation en usine	0 days	Wed 4/28/04	Wed 4/28/04									
179	Résultats de tests d'acceptation en usine	21 days	Thu 5/27/04	Thu 6/17/04									
180	Procédure de chargement et de pose	0 days	Mon 7/5/04	Mon 7/5/04									
181	Procédures d'essais pour les tests de transmission SONET	0 days	Sat 8/7/04	Sat 8/7/04									
182	Rédaction du rapport final	30 days	Sun 8/29/04	Tue 9/28/04									

QC 12 : *Concernant l'Anse-à-Beaufils, la plage du site d'atterrissage fait partie d'un projet de développement culturel et touristique. Une promenade et des sentiers pédestres y ont notamment été aménagés. Il est prévu au cours de la prochaine année la construction d'une marina à l'intérieur du havre de pêche, ce qui obligera l'enrochement d'une partie du havre et des travaux d'aménagement d'importance. À l'Anse-à-Bourgot également, des efforts de développement touristique ont été réalisés. Aussi, l'architecture des futures constructions devra s'insérer dans le patrimoine bâti des milieux correspondants.*

R : voir réponse à la QC 4.

QC 13 : *Pour les travaux terrestres, le promoteur doit s'engager à ce que le nettoyage, l'entretien et le ravitaillement des engins de chantier soient effectués sur un site désigné à cet effet à plus de 30 m des milieux sensibles. Il doit s'engager également à ce qu'une trousse d'urgence pour les déversements accidentels soit disponible sur place et que la connaissance de son utilisation par le personnel soit effective, à ce que les huiles usées et les déchets soient disposés en dehors du territoire dans un site prévu à cette fin, et à ce que des récipients étanches pour recevoir les produits pétroliers et les déchets soient disposés dans ce site. Enfin, il doit s'engager à ce que la machinerie soit adaptée à la sensibilité et à la fragilité du milieu (pelles de taille réduite), qu'elle soit correctement entretenue (fuites d'huile), et qu'elle soit tenue éloignée de l'eau quand elle n'est pas utilisée.*

R : IT International Telecom s'engage à respecter toutes ces recommandations et à s'assurer que tous ses sous-contractants les respectent également.

QC 14 : *Dans la section 3.1.13 concernant les espèces en péril, l'étude d'impact ne décrit pas la réglementation provinciale pourtant existante. Aucune référence n'est faite à la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., E-12.01) ni à son Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (L.R.Q. E-12.01, r. 0.2.3) où plusieurs espèces désignées sont susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude (béluga, grèbe esclavon, pluvier siffleur, faucon pèlerin et pygargue à tête blanche). Cette omission doit être corrigée.*

R : Nous regrettons cette omission. En 1989, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. À ce jour, douze espèces de la faune et 34 espèces de la flore sauvage ont été légalement désignées menacées ou vulnérables en vertu de cette loi. Une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée. Elle est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée.

Soixante-sept autres espèces, sous-espèces ou populations figurent toujours sur une liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Plantes menacées ou vulnérables au Québec, potentiellement trouvées dans le milieu recepneur

Nom	Nom latin	Famille	Nom anglais	Statut
Arnica de Griscom sous-espèce de Griscom	<i>Arnica griscomii</i> <i>Fernald subsp.</i> <i>griscomii</i>	Famille des astéracées (famille de l'aster)	Griscom's arnica	Menacée
Aster d'Anticosti	<i>Symphotrichum</i> <i>anticostense</i> (<i>Fernald</i>) <i>Nesom</i>	Famille des astéracées (famille de l'aster)	Anticosti aster	Menacée
Aster du Saint- Laurent	<i>Symphotrichum</i> <i>laurentianum</i> (<i>Fernald</i>) <i>Nesom</i>	Famille des astéracées (famille de l'aster)	Gulf of St. Lawrence aster	Menacée, Îles-de- la-Madeleine seulement.
Gaylussaquier nain variété de Bigelow	<i>Gaylussacia</i> <i>dumosa</i> (<i>Andrews</i>) <i>Torrey & A. Gray</i> <i>var. bigeloviana</i> <i>Fernald</i>	Famille des éricacées (famille du bleuet)	Dwarf huckleberry	Menacée
Gentianopsis élançé variété de Macoun	<i>Gentianopsis</i> <i>procera</i> (<i>Th.</i> <i>Holm</i>) <i>Ma subsp.</i> <i>macounii</i> (<i>Th.</i> <i>Holm</i>) <i>Iltis var.</i> <i>macounii</i>	Famille des gentianacées (famille de la gentiane)	Macoun's fringed gentian	Menacée
Corème de Conrad	<i>Corema conradii</i> (<i>Torrey</i>) <i>Torrey</i>	Famille des empétracées (famille de la camarine)	Broom crowberry, poverty-grass	Menacée; Îles-de- la-Madeleine seulement.
Sagittaire à sépales dressés sous- espèce des estuaires	<i>Sagittaria</i> <i>montevidensis</i> <i>Chamisso &</i> <i>Schlechtendal</i> <i>subsp. spongiosa</i> (<i>Engelmann</i>) <i>C.</i> <i>Bogin</i>	Famille des alismatacées (famille de la sagittaire)	Hooded arrowhead, spongy arrowhead, tidal sagittaria	Menacée

Noter: Les plantes de la Gaspésie du milieu alpin ou subalpin ne sont pas incluses.

Animaux menacés ou vulnérables au Québec, potentiellement trouvés dans le milieu recepneur

Nom	Nom latin	Nom anglais	Statut	Rang
Alose savoureuse	<i>Alosa sapidissima</i>	American shad	Vulnérable	S4, G5
Faucon pèlerin anatum	<i>Falco peregrinus</i> <i>anatum</i>	Anatum peregrine falcon	Vulnérable	S4,G4
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus</i> <i>leucocephalus</i>	Bald eagle	Vulnérable	S3, G4
Béluga (population du Saint-Laurent)	<i>Delphinapterus</i> <i>leucas</i>	White whale (St. Lawrence Population)	Menacé	S3, G4T3Q
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Horned grebe	Menacé	S1, G5
Pluvier siffleur	<i>Charadrius</i> <i>melodus</i>	Piping plover	Menacé	S2, G3

Définitions:

Les rangs de priorité S (« Subnational », c'est-à-dire provincial) et G (« Global » c'est-à-dire mondial) sont

reconnus partout dans le monde. Ils sont établis, pour chaque espèce, à partir de différents critères reflétant leur situation à l'échelle provinciale ou à l'échelle mondiale. Lorsqu'il s'agit d'une population, le rang mondial comporte un élément T.

G3: Rare ou peu commun mondialement;

G4: Largement réparti, abondant et apparemment hors de danger mondialement, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme;

G5: Large répartition, abondant et stabilité démontrées mondialement

T3: Rare ou peu commun (population);

TQ: Taxonomie remise en question

S1: Sévèrement en péril dans la province

S2: En péril dans la province

S3: Rare ou peu commun dans la province

S4: Largement réparti, abondant et apparemment hors de danger dans la province, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme

QC 15 : *Concernant les données fournies à la page 33 dans la section tourisme, plusieurs données provenant de la FAPAQ doivent être mises à jour (statistiques de récolte et de montaison du saumon et données sur la pêche à l'éperlan notamment). Ces données sont disponibles à la direction régionale de la FAPAQ. De plus, il est nécessaire de rajouter en 3.1.14 l'existence d'une pêche commerciale à l'éperlan tant dans la Baie des Chaleurs qu'aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que d'une pêche à l'anguille d'Amérique aux Îles-de-la-Madeleine.*

R : De toutes les rivières à saumon de la Gaspésie, La Malbaie est la seule dans la Municipalité de Percé. La figure ci-dessous donne un sommaire de l'exploitation de 1984 à 2003.

Sommaire de l'exploitation de 1984 à 2003 de la rivière Malbaie													<i>Seuil de conservation</i>									
Zone salmonicole: Q2													No. rivière: 02010000					Oeufs requis (million): 0,280				
Année	<i>Captures sportives</i>			Remise à l'eau	Jours-pêche	Succès (Cap./j-p.)	Succès ajusté	<i>Taux (%)</i>			Retrait	Prélèvement	<i>Montaison</i>			<i>Reproducteurs</i>						
	Mad.	Réd.	Total					Exploitation	Mad.	Réd.			Total	Mad.	Réd.	Total	Mad.	Réd.	Total	Oeufs déposés (million)	%	
1984											0	0	5	15	20	5	15	20	0,06	21		
1985											0	0	17	36	53	17	36	53	0,15	54		
1986											0	0	40	47	87	40	47	87	0,20	71		
1987											0	0	34	101	135	34	101	135	0,42	150		
1988											0	0	29	140	169	29	140	169	0,57	204		
1989	0	0	0		5	0,00		0	0	0	0	0	14	133	147	14	133	147	0,54	193		
1990	13	11	24		118	0,20		33	13	20	0	24	40	83	123	27	72	99	0,30	107		
1991	20	22	42		372	0,11		22	23	23	0	42	89	97	186	69	75	144	0,32	114		
1992	30	39	69		721	0,10		36	30	32	3	72	83	130	213	53	88	141	0,36	129		
1993	79	50	129		1 278	0,10		59	13	25	0	129	134	392	526	55	342	397	1,40	500		
1994	30	99	129		1 126	0,11		45	25	27	0	129	67	404	471	37	305	342	1,25	446		
1995	1	11	12		310	0,04		4	4	4	13	25	26	249	275	25	225	250	0,92	329		
1996	5	0	5		85	0,06		7	0	2	1	6	68	173	241	63	172	235	0,71	254		
1997	1	0	1		4	0,25		4	0	1	1	2	25	95	120	24	94	118	0,39	139		
1998	1	1	2		29	0,07		6	1	2	0	2	16	102	118	15	101	116	0,39	139		
1999	5	5	10		91	0,11		15	2	4	0	10	34	213	247	29	208	237	0,80	286		
2000	2	1	3	9	34	0,09	0,35	11	1	3	0	3	19	70	89	17	69	86	0,27	96		
2001	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0	50	100	150	50	100	150	0,39	139		
2002	1	0	1	1	24	0,04	0,08	3	0	1	7	8	40	132	172	34	130	164	0,50	179		
2003	0	0	0	0				0	0	0	33	33	38	210	248	32	183	215	0,70	250		
1998 -2002	2	1	3	3	36	0,08	0,22	6	1	2	1	4	32	123	155	29	122	151	0,47	168		

Remarque: Fermée à la pêche de 1984 à 1988.
 En 1996, le nombre de reproducteurs et d'oeufs déposés a été estimé.
 En 2002 et 2003, la colonne "Retrait" représente la récolte sportive dans la zone de pêche 21.

Les deux autres rivières à saumon le plus près de la Ville de Percé sont la Rivière Saint-Jean (au nord) et la Grande Rivière (au sud). Les deux figures suivantes donnent les sommaires de leur exploitation de 1984 à 2003.

Sommaire de l'exploitation de 1984 à 2003 de la rivière Saint-Jean															<i>Seuil de conservation</i>					
Zone salmonicole: Q2															No. rivière: 02030000					
Année	<i>Captures sportives</i>			Remise à l'eau	Jours-pêche	Succès (Cap./j-p.)	<i>Taux (%)</i>			Retrait	Prélèvement	<i>Montaison</i>			<i>Reproducteurs</i>					
	Mad.	Réd.	Total				Mad.	Réd.	Total			Mad.	Réd.	Total	Mad.	Réd.	Total	Oeufs déposés (million)	%	
1984	25	345	370		819	0,45	22	31	30	52	422	113	1116	1229	88	719	807	3,42	182	
1985	19	322	341		925	0,37	31	41	40	0	341	61	795	856	42	473	515	2,25	120	
1986	70	240	310		854	0,36	45	29	32	20	330	155	819	974	85	559	644	2,66	141	
1987	114	267	381		1 186	0,32	20	25	23	11	392	566	1066	1632	449	791	1240	3,78	201	
1988	150	587	737		1 419	0,52	35	30	31	27	764	430	1943	2373	280	1329	1609	6,33	337	
1989	107	504	611		2 135	0,29	43	36	37	24	635	246	1391	1637	139	863	1002	4,11	219	
1990	220	255	475		1 717	0,28	43	33	37	9	484	511	774	1285	291	510	801	2,44	130	
1991	143	507	650		1 504	0,43	33	34	34	0	650	437	1487	1924	294	980	1274	4,67	248	
1992	303	623	926		2 053	0,45	54	42	45	3	929	558	1479	2037	255	853	1108	4,38	233	
1993	320	508	828		1 763	0,47	52	46	48	6	834	615	1106	1721	295	592	887	3,05	162	
1994	256	578	834		2 710	0,31	52	46	48	9	843	494	1258	1752	232	677	909	3,48	185	
1995	80	420	500		1 998	0,25	33	37	36	27	527	245	1138	1383	163	693	856	3,56	189	
1996	151	368	519		1 494	0,35	45	46	45	20	539	339	802	1141	185	418	603	2,15	114	
1997	129	204	333	122	1 394	0,24	0,33	42	34	37	14	347	304	598	902	171	384	555	1,98	105
1998	171	0	171	291	1 245	0,14	0,37	35	0	19	1	172	483	431	914	312	430	742	2,22	118
1999	92	0	92	279	1 229	0,07	0,30	28	0	9	1	93	324	736	1060	232	735	967	3,78	201
2000	90	0	90	320	1 298	0,07	0,32	24	0	11	5	95	373	418	791	283	413	696	2,11	112
2001	60	0	60	480	1 178	0,05	0,46	22	0	5	5	65	268	880	1148	208	875	1083	4,49	239
2002	168	0	168	393	1 197	0,14	0,47	32	0	14	3	171	521	687	1208	352	685	1037	3,52	187
2003	85	0	85	602	1 334	0,06	0,51	22	0	6	3	88	392	1013	1405	306	1011	1317	5,19	276
1998 -2002	116	0	116	353	1229	0,09	0,38	29	0	11	3	119	394	630	1024	277	628	905	3,22	171

Remarque: Depuis 1998, remise à l'eau des grands saumons obligatoire.

Sommaire de l'exploitation de 1984 à 2003 de la rivière Grande Rivière														<i>Seuil de conservation</i>									
Zone salmonicole: Q2														No. rivière: 01010000					Oeufs requis (million): 1,430				
Année	Captures sportives			Remise à l'eau	Jours-pêche	Succès (Cap./p.)	Succès ajusté	Taux (%) Exploitation			Retrait	Prélèvement	Montaison			Reproducteurs							
	Mad.	Réd.	Total					Mad.	Réd.	Total			Mad.	Réd.	Total	Mad.	Réd.	Total	Oeufs déposés (million)	%			
1984	9	124	133		598	0,22		14	27	26	20	153	64	455	519	54	312	366	1,32	92			
1985	31	245	276		838	0,33		42	34	34	0	276	74	729	803	43	484	527	2,05	143			
1986	26	128	154		716	0,22		31	29	29	0	154	85	446	531	59	318	377	1,35	94			
1987	26	117	143		706	0,20		19	25	23	52	195	139	472	611	108	308	416	1,32	92			
1988	105	227	332		1084	0,31		31	27	28	24	356	337	838	1175	232	587	819	2,51	176			
1989	104	240	344		1507	0,23		36	26	29	26	370	292	914	1206	179	657	836	2,80	196			
1990	118	220	338		1277	0,26		28	44	37	29	367	418	500	918	127	424	551	1,81	127			
1991	28	223	251		1276	0,20		15	34	30	18	269	188	655	843	160	414	574	1,77	124			
1992	223	290	513		1319	0,39		53	32	38	33	546	423	910	1333	197	590	787	2,52	176			
1993	122	307	429		1679	0,26		41	41	41	0	429	299	743	1042	177	436	613	1,87	131			
1994	69	212	281		1265	0,22		39	35	36	0	281	179	602	781	110	390	500	1,64	115			
1995	24	98	122		817	0,15		22	17	18	0	122	111	564	675	87	466	553	1,98	138			
1996	134	225	359		1165	0,31		43	40	41	8	367	309	567	876	173	336	509	1,45	101			
1997	48	163	211		1170	0,18		26	34	32	0	211	187	477	664	139	314	453	1,47	103			
1998	117	73	190	6	1185	0,16	0,17	59	18	31	0	190	198	414	612	81	341	422	1,63	114			
1999	57	112	169	29	1021	0,17	0,19	36	26	28	1	170	157	437	594	100	324	424	1,53	107			
2000	43	70	113	15	831	0,14	0,15	42	29	33	1	114	102	239	341	59	168	227	0,80	56			
2001	19	63	82	6	898	0,09	0,10	28	21	22	0	82	69	299	368	50	236	286	1,14	80			
2002	100	29	129	41	634	0,20	0,27	46	10	26	0	129	219	281	500	119	252	371	1,11	78			
2003	53	32	85	84	534	0,16	0,32	38	5	11	0	85	140	619	759	87	587	674	2,55	178			
1998 -2002	67	69	137	19	914	0,15	0,18	45	21	28	0	137	149	334	483	82	264	346	1,24	87			

Remarque:

L'éperlan arc-en-ciel est un poisson essentiellement pélagique vivant en banc près des régions côtières; on le trouve dans les eaux marines autour de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Quoique l'éperlan arc-en-ciel soit présent toute l'année dans les eaux autour de la péninsule gaspésienne, c'est surtout durant l'hiver qu'il y a de grandes concentrations de

cette espèce près des embouchures des cours d'eau, notamment dans la rivière et l'estuaire Ristigouche, loin de L'Anse-à-Beaufils. C'est en effet dès le début de l'hiver qu'il quitte progressivement la mer à destination des grands estuaires, en préparation de la fraie.

Selon les données du MPO, les prises de la pêche commerciale pour les éperlans dans la région 4Tn, où se trouve L'Anse-à-Beaufils, étaient 49 tonnes en 2000, 18 en 2001, et 15 en 2002; aucune prise n'est indiquée dans les données pour les Îles. Des quatre stocks d'éperlans faisant initialement l'objet d'une pêche commerciale, 95% des captures est tiré de la population de la Baie des Chaleurs, dans le secteur de Miguasha, à l'ouest de 4Tn, près de l'embouchure de la rivière Ristigouche. Le *portrait régional de l'eau* du Ministère de l'Environnement considère l'état de la population comme relativement stable.

Selon le *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine*, la pêche commerciale de l'éperlan est peu pratiquée par la population locale des Îles-de-la-Madeleine. Elle s'étend du 1er octobre au 31 janvier, et a une connotation plus sportive que commerciale. Cette pêcherie, plutôt sportive et sociale, engendre peu d'activités économiques bien qu'elle requière des engins de pêche commerciale. Les débarquements déclarés de 1990 à 1999 variaient entre deux et 15 t. 48; les données courantes du MPO n'indiquent rien pour 2000–2002, mais il y a souvent des lacunes aux données pour une telle pêche de subsistance.

FAPAQ est à l'avis que l'anguille est présente en faible quantité dans la plupart des cours d'eau de la région, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine, et possiblement, de la rivière Ristigouche, où elle serait plus abondante. En Gaspésie, cette espèce est très peu recherchée par les pêcheurs sportifs et l'activité de la pêche commerciale est relativement faible. Selon les données du MPO, les prises de la pêche commerciale pour les anguilles dans la région 4Tn, où se trouve L'Anse-à-Beaufils, étaient de 35 tonnes en 2000, et de 37 tonnes par année en 2001 et 2002. La pêche est autorisée au moyen de verveux, du 1er septembre au 31 décembre, dans la Baie-des-Chaleurs.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche commerciale à l'anguille, à l'aide de verveux, de trappes et de seines, est autorisée du 1er août au 31 octobre. Il n'y a pas de données du MPO pour les Îles, mais la pêche y soutient au moins deux fumoirs commerciaux d'anguille. La pêche à l'aide de lignes dormantes est également ouverte du 15 juin au 15 septembre. Comme dans le cas de l'éperlan arc-en-ciel, cette pêcherie très populaire a aussi une connotation plus récréative que commerciale.

Une pêche blanche et récréative existe aussi pour les anguilles et les éperlans aux rivières et aux estuaires de la Gaspésie, et aux lagunes gelées des Îles; on pêche en perçant des trous dans la glace. Le câble ne peut pas être installé pendant l'hiver, alors il n'y a aucun impact sur cette pêche.

Aucun des pêcheurs avec qui nous avons parlé n'a mentionné qu'il y avait de la pêche à l'anguille, à l'éperlan ou au saumon près des deux sites de construction. Nous ne croyons pas qu'il y aura d'impact.

QC 16 : À la page 36 dans la section 3.1.18, le document fait abstraction du Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est qui a été constitué en 1998 en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1). Ce territoire de 1290 hectares a été constitué par le gouvernement du Québec, essentiellement dans un souci de protection de l'habitat du pluvier siffleur et du grèbe esclavon. Dans cette même section 3.1.18, il y aurait lieu d'ajouter un habitat faunique possédant une protection légale en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q. c. C.-61.1, r. 0.1.5). Il s'agit de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Pointe Saint-Pierre (02-11-0060-75) qui englobe le secteur de l'Anse-à-Beaufils. Cet habitat vise à protéger l'habitat des oiseaux aquatiques en période de nidification ou de migration printanière et automnale. La zone protégée s'étend du Rocher Percé jusqu'au Cap d'Espoir sur une bande de un km de largeur. Ces omissions sont à corriger, mais les mesures d'atténuation proposées devraient permettre de limiter les impacts au simple dérangement des oiseaux.

R : Un habitat faunique possédant une protection légale en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (L.R.Q. c. C.-61.1, r. 0.1.5) s'étend du Rocher Percé jusqu'au Cap d'Espoir sur une bande de un kilomètre de largeur. Il s'agit de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de la Pointe Saint-Pierre (02-11-0060-75) qui englobe le secteur de l'Anse-à-Beaufils. Cet habitat vise à protéger l'habitat des oiseaux aquatiques en période de nidification ou de migration printanière et automnale.

Cet habitat fait parti aussi d'une ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux). La ZICO de la Pointe-Saint-Pierre-et-de-l'Île-Plate est considérée d'importance continentale à cause de la population de Garrots d'Islande qui atteint ou dépasse le seuil de 1 % de la population continentale lors de son passage. Le site revêt une importance nationale pour une espèce de canard, l'Harelde kakawi.

La ZICO borde l'extrémité sud de la baie de Gaspé. Elle est composée de l'île Plate, d'une surface marine d'un rayon de 2 km autour d'elle, de même que des rivages de la pointe Sainte-Pierre. Appartenant au ministère des Pêches et Océans Canada et utilisée uniquement pour une tour d'aide à la navigation, l'Île Plate accueille une colonie d'Eiders à duvet, de Cormorans à aigrettes et de goélands.

QC 17 : Les sections 7 et 8 concernant la surveillance et le suivi environnemental ne décrivent pas suffisamment les mesures d'atténuation des impacts qui seront appliquées sur le terrain ni si un suivi environnemental est prévu. Ces aspects sont donc à compléter, notamment concernant l'impact du creusage par jets sous pression sur la fraie des capelans (limitation de la dispersion des sédiments), l'impact sur la faune aviaire, les mesures de sécurité concernant les travaux terrestres (bon état du matériel, déchets dangereux...), l'impact sur la navigation ainsi que sur la pêche.

R : Aucune interaction avec le frai des capelans n'est prévue, étant donné que la construction se fera après la saison de frai (voir QC 10). Il n'y aura donc pas d'impacts et, par le fait même, aucun besoin de mesure d'atténuation.

L'impact sur la faune aviaire sera limité au simple dérangement avec les mesures d'atténuation déjà proposées.

Tel que mentionné plus haut, IT International Telecom s'engage à respecter toutes les recommandations de la question QC 13 et à s'assurer que tous ses sous-contractants les respectent également.

L'impact sur la navigation est décrite à la question QC 7.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents groupes de pêcheurs, à la Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, et à Shippagan, Nouveau Brunswick. L'échéancier du projet ayant été modifié pour une installation à la fin de l'été (voir QC 11), ils n'ont émis aucune inquiétude, reconnaissant que l'impact sur leurs activités était mineur. Nous ne prévoyons pas d'impact sur la pêche.